



**GIGNAC
INFOS**

Janvier 2022

SOLANGE OURCIVAL
MAIRE DE GIGNAC



Chères Gignacoises, chers Gignacois,

2021 s'achève ; à la fin de l'été une sortie en douceur de la pandémie nous laissait espérer des jours meilleurs... Hélas il faut se rendre à l'évidence : en dépit d'une campagne de vaccination très soutenue l'arrivée de l'hiver nous plonge à nouveau dans les incertitudes d'une 5^e vague et nous incite à la prudence.

En 2021 l'équipe municipale a beaucoup travaillé. Nous nous sommes engagés à la transparence, la réunion publique du 16 octobre dernier nous a permis un échange constructif avec les habitants. Nous sommes satisfaits de l'avoir organisée et d'avoir conclu ce moment par le partage du verre de l'amitié offert par les élus. Des réalisations concrètes ont été présentées lors de cette rencontre ; toutefois, nous sommes bien conscients qu'il reste encore des chantiers à ouvrir, des améliorations à apporter dans le respect de nos capacités budgétaires.

Le bien vivre ensemble est fondamental dans nos petites communes. Socle essentiel : il tient à la qualité de notre environnement, à la richesse de nos échanges, à la vitalité de notre tissu associatif. A Gignac nous ne sommes pas trop mal lotis. La mise en valeur de notre patrimoine est un atout fondamental. Je pense à notre église Saint-Martin classée, à la belle église romane de Saint-Bonnet, au site du Moulin qui attire de plus en plus de visiteurs mais aussi à tout le petit patrimoine de nos villages (fontaines, fours...) restauré par des bénévoles. Un grand merci à nos associations, à celles et ceux qui les animent.

La concertation, l'échange avec les habitants sur les projets impactant notre quotidien font partie de nos engagements : 148 familles ont répondu au questionnaire « Espace village » concernant le café/commerce/multi-services, questionnaire élaboré par le groupe de travail composé d'élus et d'habitants ; son analyse sera déterminante pour le devenir de ce lieu.

D'autres concertations sont à venir sur des projets essentiels : aménagement de la place ; reconstruction d'une halle.... L'apport des associations, leur force de proposition nous seront précieux.

Au nom du Conseil Municipal, j'adresse à chacun(es) d'entre vous mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2022, sans oublier une pensée toute particulière pour les familles durement éprouvées cette année.

Nous sommes confrontés à une nouvelle vague de la pandémie. Plusieurs personnes de la communes ont été ou sont positives et les cas contacts sont nombreux.

La mairie a dû fermer quelques jours. La plupart d'entre nous est heureusement vaccinée. C'est nécessaire pour limiter les risques individuels et pour ne pas saturer les services hospitaliers. Soignants et contribuables vous en sont reconnaissants. Il est aussi nécessaire de continuer à appliquer les gestes barrières pour limiter la propagation du virus : port du masque, distanciation, lavage des mains au gel hydro alcoolique. Merci à tous.



Gignac-Infos est un bulletin édité par la municipalité de Gignac (46). Il est diffusé gratuitement.

Directrice de la publication : Solange Ourcival - Réalisation : François Moinet - Photos : FM et associations. Maquette 16&12.

Impression : Atelier 46 à Souillac. Les membres du conseil municipal, le personnel communal et les associations de Gignac ont participé à la rédaction de ce numéro. Tirage 400 exemplaires. Distribution : la Poste.

Contact : Mairie de Gignac. Tél.: 05 63 37 70 53 ou courriel : contact@gignac46.fr



GIGNAC-INFOS FÊTE SES VINGT ANS

C'est en 2001 qu'est paru le premier Gignac-infos. Marcel-Eugène Labroue avait été élu pour son premier mandat de maire. Le numéro que vous avez entre les mains est le quarante-troisième. François Moinet a été le rédacteur de 39 et Robert Vayssié de 4. À raison de deux parutions par an, c'est toute la vie municipale de Gignac qui a été ainsi consignée.

Grands et petits évènements, malheurs et bonheurs des habitants, projets et réalisations, c'est une page de l'histoire du village qui s'est écrite modestement. On peut se rendre compte que la vie de Gignac n'a pas toujours été de tout repos mais que globalement grâce aux associations, aux élus, aux bénévoles, elle a toujours été dynamique et démocratique. C'est la force de notre ruralité, créative, entreprenante, parfois innovante, en tout cas respectueuse de tous. Dans un monde en crise, notre commune est un havre de paix dans un environnement préservé. Croyez bien que le conseil municipal en est conscient et fait de son mieux pour conserver le plaisir de vivre à Gignac.



TONDEUSES À PATTES

Cette année, une initiative intéressante a été prise, celle de faire tondre les terrains du moulin par des brebis. Jean Vergnes et Damien Boisson ont fort aimablement prêté ces tondeuses écologiques à la mairie. Qu'ils soient remerciés pour cette contribution aux finances communales et à la qualité de l'air gignacois.

LE PÈRE NOËL

Heureusement vacciné et respectant les gestes barrières (il est resté sur les toits), malgré une grève surprise de ses lutins et un problème de rennes, le père Noël a finalement pu assurer sa tournée. On lui doit la distribution, pour le compte de la mairie, de petites gourmandises locales et solidaires à nos aînés de plus de 80 ans. Cette année encore les enfants des écoles du RPI ont eu la gentillesse, bien encadrés par leurs maîtresses, de décorer les pochettes cadeaux. Ce lien intergénérationnel ravit nos aînés. Un très grand merci, aux enseignantes et aux agents communaux qui ont accompagné les enfants pour cette réalisation et joyeux Noël à nos anciens. Tous les éclairages ont été mis en place à Gignac et à Saint-Bonnet. Les habitants de Saint-Bonnet ont depuis plusieurs années lancé la décoration de leur hameau et cela fait l'admiration de tous. Les habitants et les enfants de Gignac ont décoré les sapins du bourg.



L'ACTUALITÉ

LE CABINET D'INFIRMIÈRES

L'ancien bar du bourg restait inoccupé depuis la fermeture du « Billy Bar » en 2018. Nous réfléchissions à sa destination quand nous avons été sollicités par les infirmières libérales, Carole et Maëva Negret. Après avoir visité les lieux, elles se sont montrées immédiatement intéressées et très satisfaites de cette possibilité. Nous avons donc décidé de donner suite et réalisé quelques aménagements pour un montant de 8 264 € TTC, financés au titre des travaux divers. Ce nouveau service de santé vient compléter l'offre du cabinet des trois kinésithérapeutes et de l'ostéopathe. Les deux infirmières ont des compétences complémentaires avec expérience hospitalière (clinique des Cèdres à Toulouse et hôpital de Figeac) ainsi qu'en médecine gériatrique et soins palliatifs. Elles proposent nursing, soins techniques, prises de sang, injections, pansements, tests PCR et antigénique.

Pour contacter les infirmières : soins à domicile 7j/7 et au cabinet sur rendez-vous. Permanences au cabinet les mardi et jeudi de 15h à 16h.

Tél. : 06 48 31 09 54 ou 06 17 06 83 85



LE SYNDICAT DES EAUX

Le Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne (S.M.E.C.M.V.D.) est installé depuis le 1er Janvier 2021. Il est en charge de la production et de la distribution en eau potable sur le périmètre de seize communes de Cauvaldor : Baladou – Cavagnac – Condat – Creysse - Cuzance – Gignac – Lachapelle-auzac – Martel- Mayrac – Meyronne – Pinsac – St-Denis-les-Martel – St-Michel-de-Bannieres – St-Sozy – Strenquels – Le Vignon-en-Quercy et sur une commune de la communauté de communes du Pays de Fénélon en Dordogne : Borrèze.

Le conseil syndical est composé d'un délégué par commune. Pour Gignac, il s'agit d'Arnaud Ricou secondé par Nicolas Delpech. Le président du syndicat est Jean-Luc Laborie, maire de Cuzance.

Afin d'améliorer le service et notamment de limiter les pertes en eau sur le réseau, le syndicat réalise de nombreux travaux : création, déplacement ou renouvellement des canalisations d'eau potable, renforcement des approvisionnements, mise en réseau, protection des sources. Son budget était de 5,9 millions d'euros en 2020. La facturation est assurée par la SAUR.

LA VOIRIE

Entretenir nos routes et chemins est une charge importante. Elle est répartie entre diverses collectivités territoriales. Le 1,4 kilomètre d'autoroute qui traverse Gignac est de la compétence de l'entreprise Vinci. La commune est aussi parcourue par 21 kilomètres de routes qui sont la propriété du Conseil départemental et dont l'entretien lui incombe (RD 820, RD 87, RD 34 et RD 15). Certaines traversent le bourg. Viennent ensuite les 66 kilomètres de voies communautaires qui appartiennent à Cauvaldor. Toutefois, sur ces voies, le fauchage, l'élagage, la signalisation, l'empierrage ponctuel, le curage des saignées et autres interventions diverses dues aux orages sont à la charge de la commune. La commune possède en propre 53 kilomètres de chemins ruraux. En 2021 le renouvellement des chaussées pris en charge par Cauvaldor, a coûté 59 066 euros :

	mètres	h.t.
VC 4 Le Tournon	909	20 867,00 €
VC 55 Ateliers	300	8 856,00 €
VC 39 La Blénie	1 467	29 343,00 €
Total :	2 676	59 066,00 €



Cauvaldor prend aussi en charge le point à temps (rebouchage des trous) pour 17 456 euros.

La commune a financé le débroussaillage effectué par une entreprise pour 9 516 euros. Le personnel communal assure la pose de l'enrobé à froid, le curage des saignées et diverses interventions d'urgence.

Pour 2022, les prévisions de renouvellement de chaussées sont les suivantes :

	mètres
VC 42 Les Panissades	244
VC 7 Maisons Rouges	250
VC 21 Le Masset	697
VC 23 Le Poux	1 191
VC 65 Falsemoyer	210
Total :	2 592

Les choix se font d'un commun accord entre la commune et Cauvaldor, en fonction de la dégradation, de l'utilité et de la fréquentation.



La réfection de l'exutoire du Tournon



Le pylône de Falsemoyer

jour (lumière blanche et puissante au lieu de faible et rouge durant la nuit). De nombreuses interventions de la mairie ont été faites pour résoudre ces problèmes. Quelques zones restent non couvertes. Cette difficulté a été signalée.

Côté téléphonie fixe et fibre, un audit de l'état des poteaux sur toute la commune a été réalisé (la distribution de la fibre sera aérienne). L'Est de la commune (autour des Genestes) est déjà desservi tandis que pour les autres secteurs, ce sera courant 2022.

Retrouvez les informations sur le déploiement de la fibre sur : www.lot.fr/lot-numerique ou www.alliancetreshautdebit.fr/fr Pour toute demande concernant l'accès à la fibre, le syndicat mixte Lot numérique est compétent sur le sujet : lot.numérique@lot.fr.

LES PYLÔNES ET LA FIBRE

Les deux pylônes de téléphonie mobile ont été installés, non sans difficultés. A Falsemoyer, le raccordement au réseau électrique a été très long (il fonctionnait sur générateur en attendant) et les antennes mal réglées rendaient l'accroche des réseaux difficile sinon impossible. À Gignac, ce sont des coupures intempestives et le signal destiné à alerter les avions qui fonctionnait en permanence en mode



Commune de Gignac, Tour 1 : Inscrits : 574 - Absentions : 322 - Votants : 252				
Exprimés :	V.Delpech-Fraysse R.Villepontoux	C.Lacassagne G.Liebus	K.Appourchaux G.Guitard	S.Felzines W.Gout
239	143	43	41	12
Commune de Gignac, Tour 2 : Inscrits : 574 - Abstentions : 303 - Votants : 271				
254	197	57		

Canton de Souillac, Tour 1 : Inscrits : 8 068 - Absent. : 4 359 - Votants : 3 709				
Exprimés :	V.Delpech-Fraysse R.Villepontoux	C.Lacassagne G.Liebus	K.Appourchaux G.Guitard	S.Felzines W.Gout
3 428	1 243	1 446	432	307
Canton de Souillac, Tour 2 : Inscrits : 8 068 - Absent. : 3 900 - Votants : 4 167				
3838	1 930	1 908		

ÉLECTIONS RÉGIONALES - 20 et 27 juin 2021

Commune de Gignac, Tour 1 et 2 : Inscrits : 574 Absentions : 322 et 303 - Votants : 252 et 271		
	Tour 1	Tour 2
Exprimés :	242	255
Liste Carole Delga (Union Gauche)	100	172
Liste Jean-Paul Garraud (Rass. National)	45	49
Liste Aurélien Pradié (Union Droite)	23	34
Liste Antoine Maurice (Liste Écologiste)	23	
Liste Vincent Terrail-Noves (Union Centre)	20	
Liste Myriam Martin (France Insoumise)	17	
Liste Malena Adrana (Lutte ouvrière)	8	
Liste Jean-Luc Davezac (Liste Régionaliste)	6	
Liste Anthony Le Boursicot (Divers)	0	

Région Occitanie : Tour 1 et 2 : Inscrits : 4 220 829 - Abstentions : 2 648 964 et 2 623 887 - Votants : 1 571 519 et 1 596 942		
	Tour 1	Tour 2
Exprimés :	1 509 081	1 526 853
Liste Carole Delga (Union Gauche)	597 157	882 145
Liste Jean-Paul Garraud (Rass. National)	341 254	366 449
Liste Aurélien Pradié (Union Droite)	183 980	278 259
Liste Antoine Maurice (Liste Écologiste)	133 383	
Liste Vincent Terrail-Noves (Union Centre)	132 487	
Liste Myriam Martin (France Insoumise)	76 380	
Liste Malena Adrana (Lutte ouvrière)	26 720	
Liste Jean-Luc Davezac (Liste Régionaliste)	11 510	
Liste Anthony Le Boursicot (Divers)	6 209	

LA SALLE DES ASSOCIATIONS

Elle se trouve sous la salle des fêtes, l'ancienne salle de la mairie devenant salle de motricité pour les enfants de l'école. Elle permet aux associations d'y réunir leurs adhérents. Nos aînés s'y retrouvent le 2^{ème} et 4^{ème} mardi dans l'après-midi pour des activités récréatives, et le 3^{ème} vendredi pour l'art floral. Rejoignez-les avec vos envies et vos idées, vous serez les bienvenus. Le club lecture animé par Multi Média se réunit une fois par mois. Du nouveau : ouverture d'un club « atelier café réparation » le 2^{ème} et 4^{ème} samedi dont le but est de former à recycler et non jeter du matériel encore utilisable. Les animateurs vous y attendent.

LA SALLE DES FÊTES

Pour le plus grand bonheur de tous, notre salle des fêtes a rouvert ses portes cet été pour des manifestations privées ou associatives. C'est ainsi que nous avons eu plaisir à retrouver le cinéma le premier mardi de chaque mois; de participer aux cours de pilates les mercredi matin et jeudi soir; au yoga le vendredi en fin d'après midi; aux danses traditionnelles le troisième vendredi du mois. Les répétitions de théâtre ont pu reprendre elles-aussi. Les festivités se positionnent régulièrement sur notre agenda. N'hésitez pas à le consulter en mairie, sur Intramuros ou sur les sites de la mairie et de Gignac-en-Quercy.

Tarifs de location (euros)	Habitants de la commune	Associations de la commune	Personnes ou associations extérieures à la commune
Location salle + cuisine	180	Gratuit	400
Chèque de caution à la réservation	250	400	250
Chèque de caution ménage	100	100	100
Forfait lave-vaisselle	20		20
Forfait couverts par lot de 10 couverts	5		5



NAISSANCES	Le :
CHAMBON Adèle, Agathe, Andréa	29/10/2021
CREMOUX Sacha, Fabio	12/07/2021
CHARMES Salomé	28/12/2021
DOUMERC Eléa, Luce	25/02/2021
FOUILLADE Dario	11/02/2021
VERGNE Justin	22/03/2021
VINCENT Mathilde, Marie, Aglaé	28/03/2021

MARIAGES	Le :
BEHAR Sarah, Maria, Isabelle ALPHONSE-FELIX Pascal, Patrick, René	10/07/2021
DRANGUET Océane FLAMENT Anthony, Jean-François, Xavier	06/11/2021
LEFEBVRE Clémentine, Marion LAVERGNE Pierre, Frédéric	17/07/2021

DÉCÈS	Le :
BRUNERIE Danielle, épouse GRANGER	26/01/2021
CREMOUX Dominique, épouse FILHOL	04/10/2021
DELBOS René, Pierre	18/07/2021
DJEDA Dalila	12/09/2021
DUFAU Jacqueline	22/01/2021
GOURSAT Alice, veuve FAUREL	17/10/2021
JARDOU Urbain	25/07/2021
LOURADOUR Jeanne, veuve MALEVERGNE	21/05/2021
MAGNE Etienne, Marcel	12/12/2021
MORAND Richard	22/08/2021
SERVANTIE Simone, veuve CHAMPAGNAC	24/07/2021

URBANISME 2021

Déclarations préalables : 23

Four à pain : 1

Clôture : 2

Extension sur maison principale : 1

Construction d'une serre : 1

Création de fenêtres de toit : 1

Construction d'une piscine : 5

Transformation garage : 1

Abri de jardin : 3

Réfection d'une toiture : 2

Création d'une véranda : 1

Terrasse couverte : 1

Construction local piscine : 1

Réfection bardage : 1

Construction carport : 1

Changement huisseries et volets : 1

Permis de construire : 9

Construction abri de jardin : 1

Rénovation bât. existant : 1

Extension bât. agricole : 1

Réhabilitation maison : 1

Construction garage : 2

Création bâtiment avec photovoltaïque : 1

Création annexe à l'habitation : 1

Transformation grange/habitation : 1

Permis d'aménager : 1

Lotissement Clou del Pech

RESPECTONS LA RÉGLEMENTATION

Les plans d'urbanisme encadrent principalement le zonage de l'espace et les règles de construction. Plusieurs objectifs doivent s'équilibrer : adaptation à la demande en logements et annexes, maintien de l'espace agricole, préservation des zones naturelles, conservation des caractéristiques de notre bâti local et des paysages...

La commune de Gignac a son propre Plan Local d'Urbanisme, fort heureusement élaboré par le conseil municipal précédent. En 2015, un plan intercommunal a été envisagé ; de 2018 à 2019, ses orientations ont été validées puis un règlement concernant les constructions a ensuite été écrit en 2019. La crise sanitaire a ralenti les travaux. De plus la complexité du projet et l'inadaptation au monde rural des lois règles de l'Etat concernant l'urbanisme ont complexifié le travail. C'est donc le plan d'urbanisme de Gignac qui continue de s'appliquer. Il vaut ce qu'il vaut mais il est une chance car sinon le blocage serait total.

Ceci étant, dans le respect de la loi et pour le bien commun, les règles d'urbanisme sont à respecter. Il est obligatoire de faire une **déclaration** pour construire annexes, hangars, cabanes, dépendances, installation de containers qui ne dépassent pas 20 m² et qui sont à moins de 10 mètres des habitations. Au dessus de 20 m² et à plus de 10 m, il faut obtenir un **permis de construire**. Le non respect de ces règles peut entraîner une amende et l'enlèvement ou la destruction de la construction. Merci donc aux habitants qui n'auraient pas respecté ces contraintes de bien vouloir se mettre en règle rapidement avec les services de l'urbanisme de Cauvaldor (il est possible de passer par la mairie qui transmettra).

Les formulaires officiels sont téléchargeables sur : www.service-public.fr ou disponibles en mairie. A partir du 1er janvier 2022, la saisie des documents d'urbanisme pourra se faire directement par voie électronique en allant sur le site internet : sve.sirap.fr



BILAN ET PROJETS

NOUS NOUS SOMMES ENGAGÉS À RENDRE COMPTE RÉGULIÈREMENT DU TRAVAIL EFFECTUÉ, DES RÉALISATIONS MUNICIPALES ET DES PROJETS. VOICI LE COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION DES HABITANTS QUI S'EST TENUE LE SAMEDI 16 OCTOBRE 2021 À LA SALLE DES FÊTES DE LA COMMUNE

Environ 130 personnes étaient présentes pour entendre l'équipe municipale présenter le bilan des actions réalisées et discuter des projets en cours.

Après les mots de bienvenue de Solange Ourcival, maire et de François Moinet, conseiller communautaire, chaque élu a présenté ce qui avait été fait par thématique.

Le choix d'une expression collective a montré l'implication de chacun et la volonté de donner sa place à tous les membres du conseil municipal.

Gignac fait partie des rares communes où la fonction de maire et celle de conseiller communautaire ont été dissociées. A l'usage cela fonctionne très bien et soulage ces deux fonctions d'une surcharge de travail. C'est un choix d'autant plus judicieux que cela a permis au conseiller communautaire de se présenter à un poste de vice-président de Cauvaldor et d'y être élu.

A la suite du bilan et de l'exposé des projets, la parole a circulé. Le conseil a répondu aux questions des habitants et a été amené à préciser certains points. Les demandes ont été entendues.

La réunion s'est bien sûr terminée par un verre de l'amitié et un excellent buffet dînatoire offert par les élus pour remercier les habitants.

Les travaux de voirie ont permis de restaurer la traverse du bourg (financement conseil départemental) et l'aménagement des trottoirs. Les études d'aménagement ainsi que le suivi des travaux ont été menés en interne grâce aux compétences des conseillers Didier Faurel et Arnaud Ricou, ce qui a généré une forte économie. Le montant des travaux a été de 46 573 euros subventionné à 62%.

Question matériel, le renouvellement du tracteur par un plus moderne a été très bien négocié par nos conseillers agriculteurs, Benoît Labroue et Sébastien Fouillade. Un broyeur d'accotement a aussi été acheté (24 167 euros HT. pour les deux équipements). Treize tables de pique-nique et de repos, réalisées par des bénévoles et des conseillers, ont été installées à divers emplacements de la commune.

En ce qui concerne les bâtiments et logements communaux, leur remise à niveau s'est poursuivie avec un renouvellement des équipements électroménagers (pour 3), une meilleure isolation et des poêles à granulés (pour 3). La maison de la rue Pierre Cérou verra sa façade rénovée sous peu.

Concernant l'ancienne mairie, l'école, la cantine et les logements qui en font partie, un grand chantier d'isolation a été entrepris (planchers, plafonds, changement de menuiseries). En parallèle, le chauffage au fuel et gaz, coûteux, a été remplacé par

LE BILAN

En ce qui concerne la communication avec les Gignacois : nous avons mis en place un cahier de suggestions, un site Internet municipal, l'application Intramuros (voir dernière page) ; nous poursuivons la publication du Gignac-infos avec deux numéros par an. Les horaires mairie et poste ont été adaptés pour un contact facilité. La réunion publique n'avait pas pu se tenir jusqu'à présent à cause des contraintes sanitaires mais c'est chose faite et nous maintiendrons ce rendez vous chaque année. Et bien sûr, il est toujours possible de contacter la maire ou les conseillers qui sont à votre écoute.



L'inauguration France Relance
en présence de la sous-préfète

un chauffage à granulés bois pour tout le bâtiment et la cantine. Un financement exceptionnel a été obtenu dans le cadre du plan France Relance (80 % de subventions sur un total de travaux de 153 376 euros).

Du côté des investissements, le conseil municipal a décidé d'acheter une maison située sur la place de l'église et un terrain jouxtant le café-commerce. Un investisseur était intéressé pour en faire du locatif. Le prix nous a interpellé : la bâtisse est saine, offre un potentiel (même si des travaux d'aménagement intérieur sont indispensables). De plus le terrain lié à la vente de la maison, proche du café/commerce, représentait un intérêt pour la collectivité. Un accord de partage maison/terrain n'ayant pas pu être trouvé avec l'investisseur, nous avons choisi de préempter le tout au profit de la collectivité (coût 70 000 euros). D'autre part, en 2020, une maison propriété de la commune, a été vendue à sa locataire pour un montant de 75 000 euros.

En ce qui concerne la vie associative, nous avons maintenu, malgré la crise, le budget consacré aux associations (voir le détail page 18). Nous mettons gratuitement à leur disposition les salles et équipements municipaux et parfois, au cas par cas, le personnel technique. Nous les accompagnons aussi dans leur recherche de financements. Une fois encore la municipalité se réjouit de la richesse associative de Gignac et considère les associations comme de vrais partenaires pour la qualité de vie, l'animation, le développement de la commune, son image et le plaisir de vivre à Gignac.

La vie scolaire a été fortement perturbée par la crise covid mais, en lien permanent avec l'équipe enseignante et l'association multi-rencontres du Rionet, nous avons organisé les accueils sur les temps scolaires et périscolaires (cantine, garderie) dans le respect des protocoles sanitaires. L'ensemble du personnel communal et de l'équipe pédagogique a été exemplaire de professionnalisme dans la gestion de cette crise et nous tenons à les en remercier au nom de la collectivité. Nous avons aussi décidé que la garderie serait gratuite et instauré l'aide aux devoirs. La cantine continue sa marche vers un approvisionnement local de qualité, en limitant le nombre d'intermédiaires (notion de circuit court), et en privilégiant le bio quand cela est possible. Des réunions ont été organisées avec Nadaillac et Ladornac, ainsi qu'avec le chargé de mission Bio au

Département de la Dordogne. Un très gros travail d'identification des producteurs et des fournisseurs a été mené par les agents avec un appui des élus. L'ambition était d'atteindre en 3 ans une certification Ecocert via le Label « En Cuisine », il est vraisemblable que nous y parvenions avec plus d'un an d'avance !



Le prix de revient du repas n'a pas augmenté. Une meilleure alimentation est un enjeu de santé pour nos enfants et d'attractivité pour nos écoles. Divers travaux ont également été réalisés : réfection du dortoir (peinture), salle de mobilité, aménagements et couverture de la véranda.

L'environnement est aussi l'une de nos préoccupations, particulièrement en ce qui concerne les ordures ménagères. Nous sommes conscients de l'état de délabrement du parc de containers. Le contact est établi avec le service concerné, mais le remplacement sera très progressif, compte tenu du parc limité à Cauvaldor.

En ce qui concerne l'enlèvement des encombrants, nous avons déployé ce service au niveau du parking du cimetière. Gratuit pour les administrés et la collectivité, il a connu un très beau succès et a permis de traiter un gros volume d'encombrants. L'entreprise prestataire ayant cessé ses activités, nous remettrons en place la formule des années précédentes (ramassage avec le véhicule communal).

Nous tenons encore une fois à signaler une recrudescence des incivilités en matière de tri, constatées sur plusieurs points de collecte.



Rappelons que chaque benne de ramassage déclassée occasionne des frais à la collectivité et une augmentation des taxes liées. Nous devons donc mieux faire pour le bien de tous.

Les parterres du village ont été plantés de végétaux peu gourmands en eau. Des éclats d'ardoises complètent ce dispositif limitant les herbes folles et conservant l'humidité. Ce travail sera poursuivi et étendu dans le cadre du projet cœur de village.

Nous avons profité de cette réunion pour appeler chacun au respect d'autrui concernant les aboiements des chiens et leur divagation car beaucoup continuent à faire leurs besoins dans les rues et autres parterres. Merci à tous de veiller à ramasser les déjections de nos amis à quatre pattes, ou de profiter des espaces naturels alentour pour partir en promenade !

La journée « commune propre », organisée avec Écaussystème a été un succès permettant de ramasser des quantités de bâches plastiques, bidons, ferrailles, etc. qui polluent et salissent la campagne.



Le « commando propreté »
et la récolte du jour

L'amélioration des services s'est traduite par un aménagement des horaires de la poste et de la mairie. La Poste et le secrétariat sont ouverts tous les jours à heures fixes (9h à 12h et 14h à 17h30). Un accueil est également en place le samedi de 10h à 12h. Nous ferons un bilan en juin pour évaluer la pertinence de cette plage horaire (fréquentation, services sollicités) afin de décider ou non de son maintien.

Conscients aussi du service trop limité qu'apportait le passage du camion du boulanger le matin, nous avons mis en place un dépôt à la mairie. Les Gignacois peuvent réserver pain, pâtisseries et viennoiseries, du lundi au samedi matin. Ce service rencontre un réel succès, il aura vocation à rejoindre le futur café-commerce-multi-service.

L'amélioration du fonctionnement communal

Un gros travail a été réalisé sur les emplois du temps après plusieurs consultations du personnel. Les affectations ont été repensées compte tenu des besoins (école, secrétariat, entretien et espaces verts). Les primes ont été réajustées et rééquilibrées selon une logique d'ancienneté. En collaboration avec le pôle emploi de Souillac, un recrutement a été lancé pour un poste d'agent polyvalent. Lou Albrand reste dans l'équipe avec un contrat de 3 ans.

Rappelons que nous avons renégocié les prêts communaux auprès du Crédit Agricole. Finalement l'économie générée (80 000 € et une diminution de la durée des emprunts), ramène la dette communale par habitant à 845 euros, ce qui est un très bon ratio.

Nous avons aussi procédé à un audit des besoins (photocopieurs, consommation, matériel informatique, téléphonie...). Les prestataires ont été mis en concurrence, ce qui a généré des économies significatives par rapport à l'ancien contrat.

Le secrétariat a été doté d'un standard téléphonique permettant de mieux répartir les appels entrants et sortants, afin de moins solliciter le personnel. Des remises à jour informatiques ont également été effectuées pour un meilleur confort de travail.

LES PROJETS

L'avenir de l'école est un enjeu majeur. Depuis plusieurs années, les effectifs du RPI sont en baisse et atteignent des limites qui mettent en danger le maintien des deux postes d'enseignantes à Gignac. La particularité géographique de notre commune, très étendue, composée de hameaux dispersés, rend complexe la scolarisation de tous les enfants au sein de notre école. Il est parfois plus commode pour les parents de placer leurs enfants dans celles des communes limitrophes pour des raisons liées à leur lieu de résidence et de travail. Nous rappelons qu'à ce jour, la carte scolaire communale n'est pas opposable aux parents. En clair, nous ne pouvons pas contraindre les habitants de la commune à scolariser leurs enfants sur son territoire. Nous avons donc écrit à l'ensemble des parents concernés en exposant tous les atouts de notre RPI. Ce courrier a été suivi d'une visite aux familles par chaque élu de secteur. Autre point, notre politique de logements est prioritairement tournée vers les familles avec enfants. Ces mesures, partagées avec les élus de Nadaillac, nous permettent aujourd'hui d'inverser la tendance puisque les effectifs connaissent cette année, pour la première fois depuis 5 ans, une hausse significative de plus de 15 %.



Pour rendre notre école encore plus attractive, une salle de motricité a été aménagée dans l'ancienne salle du conseil (isolation, changement menuiserie, sécurisation du palier). Cela complète avantageusement le confort de l'école et la qualité de la cantine.

Le rachat du café-commerce a été finalisé après plus d'un an de démarches et de négociations. Suite à la faillite de l'ancien propriétaire, la commune, après négociation avec le mandataire, a fait une proposition finale de rachat à 78 000 euros. Aucun autre acquéreur ne s'étant présenté, le mandataire a accepté l'offre de la commune. Le bâtiment avait été vendu en contrat bail pour 50 000 euros en 2016 par la commune (19 000 € de mensualités ont été versées de 2016 à 2020 par l'acheteur et les 31 000 € restant dus ont été restitués à la commune par le mandataire).

Les 28 000 euros de plus-value correspondent à la mise aux normes du bâtiment, aux aménagements du bar, à la cuisine professionnelle et à la licence IV.

Nous savons tous que faire vivre un café-commerce à Gignac est chose difficile. Les expériences passées nous l'ont prouvée. Aussi le conseil a décidé de prendre le temps de la réflexion pour bien cerner les besoins, connaître l'environnement (zone de chalandise) et définir un modèle durable qui permette d'aboutir à une structure commerciale polyvalente avec une offre de services variée, de qualité, toute l'année et pour tous les Gignacois.

Une commission de 12 personnes (six élus et six habitants) a été constituée pour étudier les solutions. Ce travail est en cours. Cinq journées de travail y sont consacrées avec l'aide d'une consultante formatrice spécialiste de ce domaine (financée à 90 % par la Région et l'Europe).



Dans ce cadre, un questionnaire a été élaboré et distribué à tous les habitants pour qu'ils expriment

leurs souhaits et leurs suggestions. (voir les résultats page 13). A la fin de la réflexion, le groupe présentera les conclusions aux Gignacois pour amélioration et validation. L'ouverture espérée est pour la saison 2022.

Le groupe aidé par des bénévoles a commencé le tri et le rangement du local puis l'association Apie a pris le relais pour un nettoyage professionnel.



La cuisine du café-commerce

LE CŒUR DE VILLAGE

Les élus de Cauvaldor ont décidé d'aider les villages du territoire à améliorer et valoriser leur patrimoine bâti. A l'origine de cette volonté, il y a la constatation que les beaux villages traditionnels, bien organisés et bien équipés, sont les plus agréables à vivre. Ils sont aussi ceux qui contribuent le plus à l'économie du territoire, au développement du tourisme, à l'identité de notre petite région et à sa qualité de vie. Gignac a décidé il y a quelques années de s'inscrire dans cette démarche. Une procédure nouvelle a été instaurée par Cauvaldor : une étude préalable doit permettre de réfléchir à ce qui peut être fait, ce qui est souhaité par la population, ce qui est réaliste au niveau des financements. Elle sera menée en concertation durant l'année 2022. Si la commune maintient son engagement au vu de l'étude technique et financière et si les financements sont trouvés, alors seulement, les travaux seront engagés à partir de 2023.

Mais d'ores et déjà, L'aménagement de la place ne peut s'envisager sans trouver une solution pour les nombreux véhicules qui y stationnent. Nous avons anticipé ce point par l'acquisition par la commune du terrain de Marie-Claire Santacreu, rue du Puits Bourgnaguet. Cela va nous permettre un échange avec le terrain de Bruno Armand situé en contrebas de la place qui dans le futur pourrait devenir une zone de stationnement et contribuer, nous l'espérons, à



résoudre une partie des problèmes de stationnement. C'est une opération préparatoire à l'aménagement du cœur de village.

L'ADRESSAGE ET LA SIGNALISATION

L'adressage est maintenant une nécessité : les livreurs, les facteurs, les pompiers, les ambulanciers, les taxis, les services d'entretien des réseaux... sont demandeurs d'adresses plus précises et de directions mieux signalées.

En ce qui concerne l'adressage nous avons fait le choix de nous adresser au service départemental d'aménagement et d'ingénierie du Lot (SDAIL). Le coût estimé sera de 2 016 € contre 7 500 € pour la poste. Les élus vont proposer des noms de voies par secteur et les habitants pourront aussi faire leurs suggestions. A chaque fois que possible les noms habituels seront conservés en privilégiant le directionnel.

La signalisation sera mise à jour en nous appuyant sur la charte départementale, comme le suggère les services de Cauvaldor. Le coût global n'est pas encore estimé tant que la cartographie n'est pas faite. Les panneaux de signalisation seront à la charge de la commune (sauf ceux des équipements commerciaux privés autorisés).

LE LOTISSEMENT DU CLOU DEL PECH



Ce projet a pour finalité de valoriser le foncier communal et d'accueillir de nouveaux habitants (maintien de l'école, augmentation des ressources communales, clientèle pour le futur commerce et les artisans...). Après étude et formalités administratives,

cinq lots vont être proposés à la vente pour des tarifs allant de 22 000 à 30 000 euros. Le coût des études et de l'aménagement des terrains (réseaux, circulation, desserte...) est de 59 000 euros. Le terrain a été acquis pour une somme de 40 000 euros en 2014. Une partie a été vendue en 2016 pour 19 278 euros à un particulier qui a construit. Les premières constructions devraient sortir de terre en 2022.

LES TRAVAUX PROGRAMMÉS

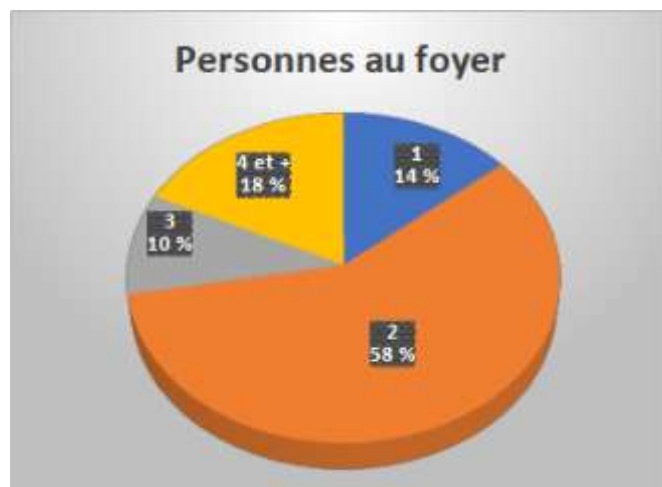
Le conseil municipal a décidé de poursuivre la réfection des trottoirs dans la partie basse du bourg en continuité de la partie haute ainsi que des aménagements de sécurité. La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 a été demandée sur ces travaux.

En matière d'investissement, l'État apporte son soutien aux collectivités notamment par la DETR. Cette dotation concerne la réalisation d'investissements pour des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou qui favorisent le développement ou le maintien des services publics en milieu rural. La DETR est annuelle et accordée par le préfet.

La rénovation d'une maison communale rue Pierre Cérou sera entreprise prochainement : ravalement de façade, reprise des volets et rives de toit pour un montant total de 7 871 euros.

LES ATTENTES POUR LE CAFÉ COMMERCE

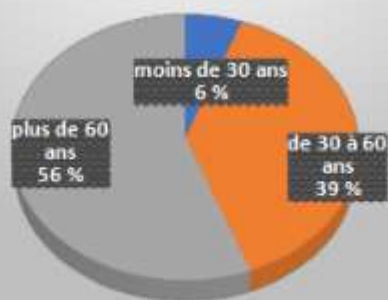
158 questionnaires sont revenus remplis. Un certain nombre exprimait le point de vue de familles.



On peut donc estimer que le retour concerne environ 350 personnes, ce qui rend la consultation significative. Merci à tous ceux qui ont répondu.



âge des répondants



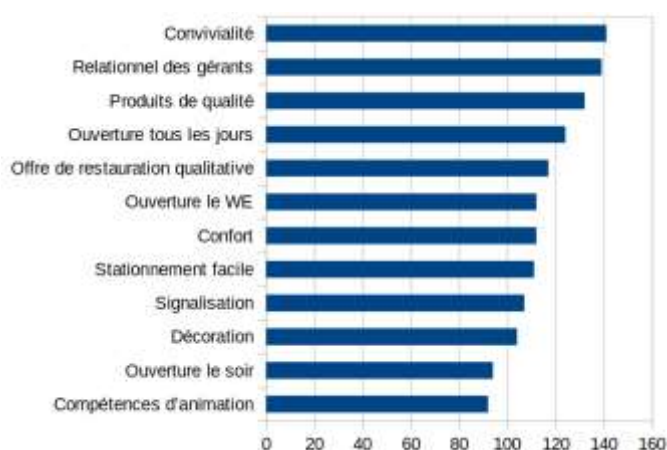
Il ressort principalement de cette consultation la demande d'un lieu de services d'abord mais qui soit aussi un lieu convivial, de rassemblement des habitants et d'animation en lien avec les associations. L'articulation entre cet équipement et le projet de cœur de village doit aussi être pris en compte (déplacements piétons, stationnement, espace de jeux et de loisirs...). Parmi les idées suggérées dans la question ouverte, on trouve : marché de produits fermiers, relais de superette, repas ouvrier, repas thématiques ou de cuisine étrangère, tarifs maîtrisés, dépôt de gaz, jeux de société et jeux d'extérieur, lieu trans-générationnel, accueil des aînés, accueil des touristes, dépôt de dépliants touristiques, brunch le dimanche matin, stages de cuisine, plate-forme de covoiturage solidaire... Les Gignacois ne manquent pas d'idées pour leur café-commerce !

Enfin, tous sont conscient de l'importance et de la difficulté du choix de la ou des personnes qui seront en charge de faire vivre le café-commerce. Le groupe de travail va étudier avec un juriste les différentes options possibles et ira visiter quelques réalisations comparables pour voir comment cela fonctionne en réalité.

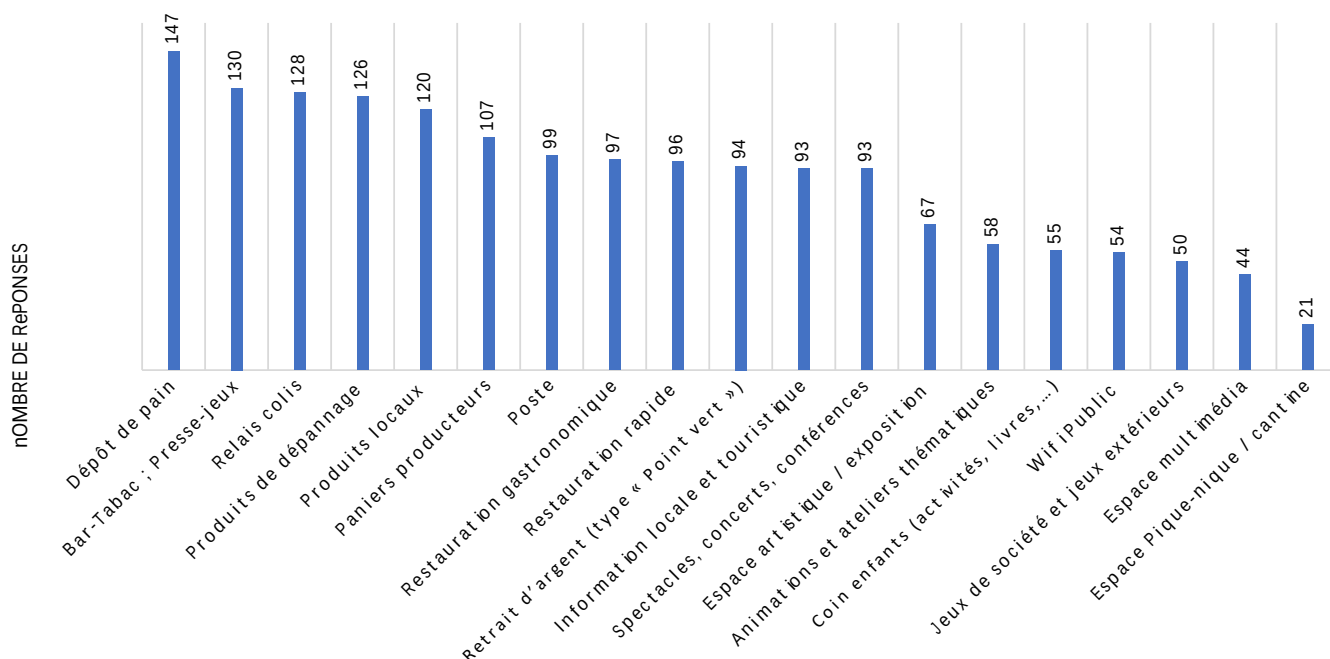
La commission de sécurité sera sollicitée pour les mises aux normes nécessaires et un architecte réfléchit aux améliorations des déplacements et des aménagements : meilleur accès pour les personnes à mobilité réduite, sortie de secours et adaptation de la terrasse.

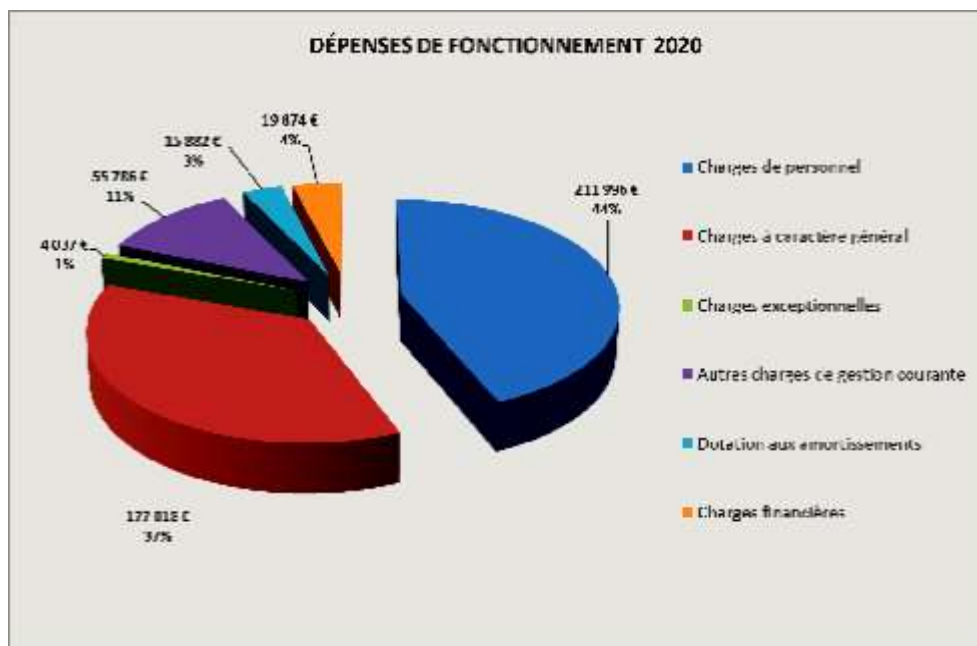
La question du chauffage sera aussi à étudier et ce sera sans doute l'occasion de reconsidérer la question en trouvant une solution collective pour les logements

Facteurs d'attractivité

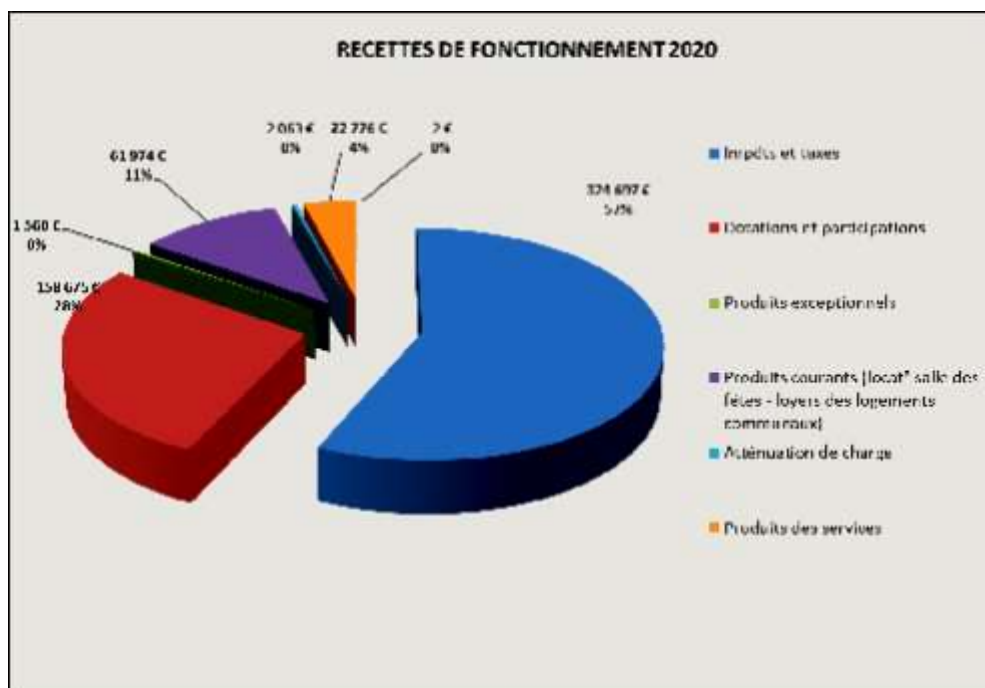


Services souhaités Nombre de demandes



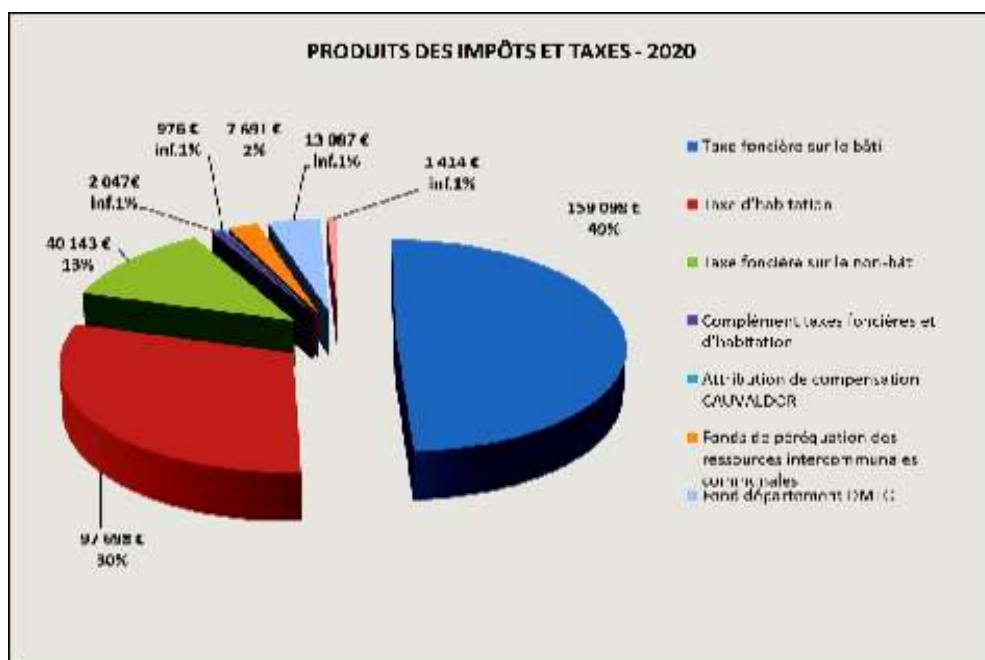


Le montant total des dépenses de fonctionnement est de 484 593 euros. Les charges à caractère général sont détaillées page 8. Les charges exceptionnelles correspondent à la subvention du budget communal au budget assainissement pour l'utilisation d'une partie du terrain. Le montant de cette subvention correspond au montant des échéances annuelles du prêt contracté sur le budget assainissement. Les autres charges de gestion courante sont les indemnités des élus, les subventions aux associations, etc.

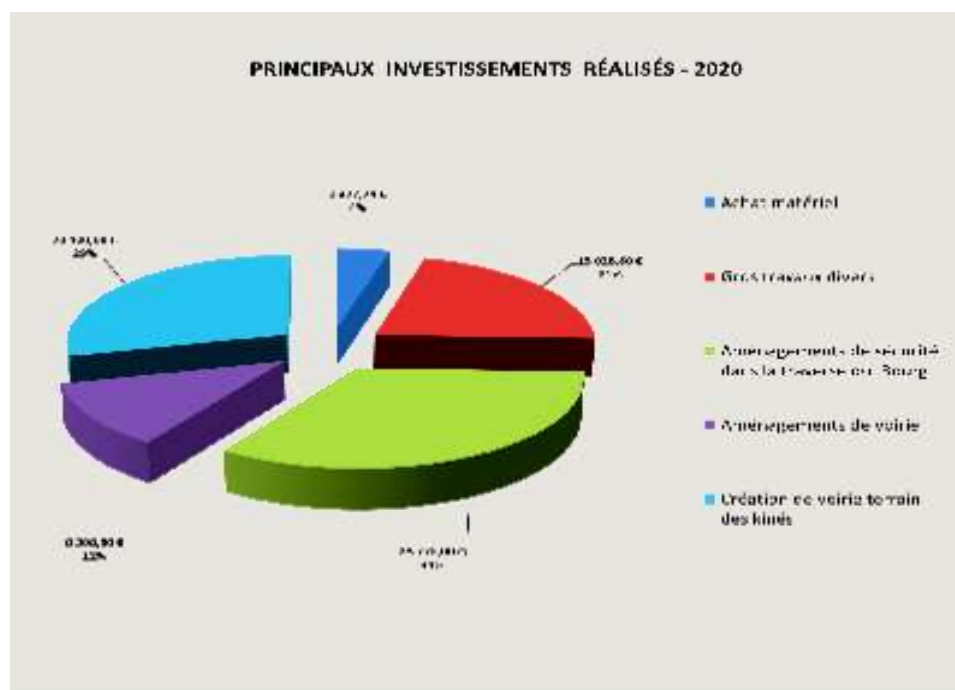


Le montant total des recettes de fonctionnement est de 571 746 euros. Le détail des impôts et taxes est présenté page suivante. Les dotations et participations correspondent aux aides diverses de l'État, du Conseil départemental, de Cauvaldor, etc. Les produits exceptionnels correspondent à des ventes de terrain, à des recouvrements de créances et à des retours de dépenses non effectuées. Les produits courants sont les locations de la salle des fêtes et la participation des agents pour les tickets restaurants. Les atténuations de charges sont liées à la tenue de l'agence postale et aux indemnités journalières pour les maladies des agents. Les produits de service sont la cantine, le transport scolaire, la garderie, les concessions des cimetières...





Le montant total des impôts et taxes, détaillé ci-dessus, est de 324 697 euros. La taxe d'habitation est maintenant une compensation de même montant versée par l'État. Les attributions de compensation sont des reversements de Cauvaldor liés aux transferts de compétences. Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales est un fonds destiné à aider les intercommunalités et leurs communes les plus pauvres. Le fonds DMTO (droits de mutation à titre onéreux) : comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière. Ils sont dus lorsqu'un bien change de propriétaire. Les autres recettes sont les taxes sur pylônes et lignes EDF.



En 2020, les dépenses d'investissement détaillées ci-dessus se sont élevées à 70 493 €.

Le matériel correspond à l'achat de la faucheuse et de petit mobilier. Les gros travaux divers sont la réparation du four de Syrejols, la réfection de la véranda de l'école, le réseau électrique du Placeret et divers travaux de moindre importance. La commune a pris à sa charge la création de la voirie d'accès au bâtiment des kinésithérapeutes.



Principales dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général

Entretien et réparation de bâtiment	9 298 €
Prestations de service (transport scolaire, contrôles des installations, bureautique, entretiens divers)	39 203 €
Alimentation cantine	4 559 €
Combustibles, carburant	15 876 €
Énergie, Électricité	15 488 €
Assurances	10 092 €
Charges financières	
Intérêts d'emprunts et dettes	8 739 €
Charges de personnel	
Rémunération du personnel titulaire	111 596 €
Personnel non titulaire	23 800 €
Charges sociales du personnel (report des assurances du personnel dans cette rubrique)	76 600 €

Charges de gestion courante

Indemnités maire et adjoints (charges comprises)	27 923 €
Subventions aux associations (voir page 10)	14 350 €

Assainissement collectif

Dépenses de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Fournitures, entretien et réparation	2 343 €	Ventes et prestations	27 772 €
Intérêts d'emprunt	4 402 €	Opération d'ordre d'amortissement	8 563 €
Dotation aux amortissements	17 938 €	Subventions	4 037 €
Total :	24 323 €	Total :	40 372 €

Les recettes de fonctionnement représentent 40 372 euros. Elles sont constituées de la redevance d'assainissement collectif (le prix du m³ d'eau assainie est à 1,40 € HT et l'abonnement annuel à 110 € HT - Pour l'année 2020 : abonnements : 9 945 € - consommation : 8 031 € (5 737 m³). Un montant de 9 068,19€ a été encaissé sur l'exercice 2020 et le solde d'un montant de 8 909,45€ sera encaissé sur l'exercice 2021.

Il a été aussi encaissé la participation à l'assainissement collectif pour le terrain des kinés pour un montant de 1 500€.

Les dépenses de fonctionnement représentent 24 323 euros. Elles sont constituées par les charges à caractère général (la consommation d'électricité, les prestations de services effectuées, l'entretien et la réparation de la station), les intérêts des emprunts et la dotation aux amortissements. Vu le résultat reporté de l'exercice 2019, soit un excédent d'investissement de 0,69 euros et un excédent de fonctionnement de 8 951,28 euros, le résultat définitif de l'exercice 2020 est excédentaire en investissement pour 648,79 euros et excédentaire en fonctionnement pour 25 000,47 euros.



Logements locatifs

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Fournitures, entretien et réparation	2 927 €	Produit exceptionnel	79 572
Autres charges de gestion	70 422 €	Cession logement	49 546 €
Intérêts d'emprunt	3 468 €	Revenu des immeubles	1 894 €
Total :	76 817 €	Total :	131 012 €

Le compte des logements est indépendant. La dotation aux amortissements est de 420 euros. Les emprunts à couvrir sont de 15 886 euros. Le résultat définitif de l'exercice 2020 est excédentaire en investissement pour 56 772 euros et excédentaire en fonctionnement pour 89 690 euros.

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS 2021

Un montant de 48 915 euros a été prévu pour l'achat de matériel (tracteur, broyeur d'accotement, potelets de sécurité, électroménager, ordinateur, onduleur...)

Les gros travaux divers (abattage du platane école, alimentation téléphonique kiné, tables, téléphonie mairie) correspondent à une somme de 18 489 euros.

Le projet participatif urbain des Genestes, a été soldé en 2020 pour un montant de 18 246 € entièrement pris en charge par les propriétaires des terrains.

L'aménagement des trottoirs de la traverse du bourg et les aménagements de sécurité ont coûté 46 573 euros desquels il faut déduire la DETR pour un montant de 11 643 euros et la subvention au titre des amendes de police pour 16 939 € (montant encaissé en 2019).

Une borne à incendie a été installée aux Fraux. Une autre est prévue à Sireyjols. Pour un coût global de 15 786 euros.

L'adressage et la signalisation (réalisation en 2022) ont été inscrits pour un coût prévisionnel de 26 420 euros.

L'acquisition du café-commerce et les charges associées, programmées pour 85 000 euros, ont été réalisées pour 78 000 euros.

La création du site Internet de la commune et la charte graphique ont coûté 5 040 euros.

Le coût de l'amélioration énergétique du bâtiment abritant l'école, des logements et de la cantine a été estimé à 153 376 euros financé avec une subvention exceptionnelle du plan de relance de 122 701 euros et de l'autofinancement.

L'aménagement du lotissement du Clou del Pech a été programmé pour 58 978 euros HT. Les travaux au profit des logements communaux ont été prévus pour 12 859 euros et l'installation de poêles à granulés pour 15 678 euros.

Un remboursement anticipé d'emprunt a été fait pour un montant de 5 920 euros.

En 2022, sont principalement programmés, la continuité de la réfection des trottoirs du bas du bourg, l'aménagement de la RD 15 (rue du 45^{ème} parallèle), des dépenses d'études pour le cœur de village...

- Pour plus de précisions, vous pouvez télécharger la note fiscale synthétique sur le site de la commune -



SUVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

	2019	2020	2021
Ecaussystème	3000	3600	3 000
ESCG (football)	2000	2000	2 000
Aînés Gignacois	1300	1300	1 300
Lo Patrimòni (Subvention exceptionnelle de 2 000 € pour la rénovation du four de la Sotte)	1000	1500	3 500
Biblio. Multimédi@	930	900	700
Coopérative scolaire RPI (pas de voyage scolaire en 2020 et 2021)	900	350	350
Parents d'Élèves	800	800	800
CAMR (pas de demande en 2021)	700	1000	-
Saint-Hubert (chasse)	500	700	700
Rider Sprinter Club (organisation de courses cyclistes à Gignac)	500	500	500
Foyer Rural	400	400	400
Restaurants du Cœur	300	300	300
Secours populaire	300	300	300
Les petits loups (salon du livre)	200	200	200
Bassin des écoles		200	200
Sapeurs pompiers	100	100	100
Total :	13 280 €	12 930 €	14 350 €

Quinze associations ont bénéficié de subventions en 2021. S'y ajoute l'association Multi-Rencontres du Rionet, conventionnée à part via le contrat enfance/jeunesse. Cette convention a été signée jusqu'en 2022. La mairie verse 11 550 euros au Rionet. Sur ce total, la CAF reverse 6 125 euros à la commune.

En ce qui concerne l'association Gignac-ensemble, considérant : le nom de l'association (le même que la liste électorale d'opposition), le contenu des courriers envoyés aux habitants et la teneur des articles publiés sur le site de l'association (critique systématique de l'action communale et nombreuses contre-vérités); après avoir pris conseil auprès de la juriste de l'association des maires de France, il apparaît qu'il s'agit bien d'une association d'opposition. La loi ne permettant pas de financer ce type d'association avec de l'argent public, le conseil municipal a refusé sa demande de financement. Il n'a pas non plus considéré utile de lui donner la parole dans Gignac-Infos, cette association disposant de son propre moyen d'expression.

Les associations de la commune bénéficient d'un accès gratuit aux salles communales (Gignac-ensemble y compris mais uniquement pour les manifestations d'intérêt collectif). La mise à disposition de personnel communal s'étudie au cas par cas. Des conventions entre la mairie et les associations pour la gestion de l'occupation des locaux ont été élaborées.

Les éléments comptables diffusés par Gignac-infos sont adaptés pour faciliter leur compréhension. En effet, les documents officiels rassemblent des dizaines de pages et sont présentés selon des règles propres à la comptabilité des collectivités territoriales. De plus par le jeu des reports et des dépenses imprévues, il y a des différences entre les budgets prévisionnels et les comptes administratifs. La comptabilité officielle est disponible sur le site Internet (notice synthétique) et auprès du secrétariat de mairie.



DU CÔTÉ DE CAUVALDOR

LES COMMUNES DU NORD DU LOT SE SONT REGROUPÉES EN COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AFIN D'UNIFIER LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DE FAIRE MIEUX À PLUSIEURS CE QU'ELLES FAISAIENT AUPARAVANT SEULES

Chaque collectivité territoriale (commune, communauté de communes, Département, Région, État...) agit dans le cadre de ses compétences ; c'est-à-dire dans des domaines d'actions bien précis définis par la loi. Concrètement, toutes les compétences attribuées à Cauvaldor s'organisent autour de trois grands axes.

Les services à la population avec la petite enfance et l'enfance, la jeunesse, les activités sportives, l'accès à la culture, la valorisation du patrimoine ainsi que l'action sociale (aides, accueil des personnes âgées...)

Le développement économique avec les actions de Cauvaldor en faveur de l'activité économique et de l'emploi dans tous les secteurs d'activité : industrie, artisanat, commerce, tourisme...

Le cadre de vie avec la collecte des déchets, la politique du logement, la gestion de l'eau, l'entretien de la voirie ainsi que divers programmes structurants : Schéma de cohérence territorial, Plan alimentaire du territoire, Plan local d'urbanisme intercommunal, Plan climat air énergie...

L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Un service de Cauvaldor assure la collecte sélective des déchets ménagers. Le traitement, lui, a été transféré au Syndicat départemental (SYDED). Cauvaldor emploie pour cette compétence 26 équivalents temps plein répartis de la façon suivante : 2 E.T.P. (chargé du suivi administratif du service, de la facturation de la redevance spéciale, de l'encadrement des agents...) et 24 agents techniques (chauffeurs/rippeurs, agents polyvalents pour les remplacements).

En 2020, Cauvaldor s'est équipé d'un camion de collecte (168 000 euros) et d'un camion grue (363 000 euros). 96 conteneurs ont aussi été achetés pour le renouvellement de ceux qui sont abîmés (11 466 €).

Environ 9 500 tonnes de déchets non recyclables sont collectés ainsi que 3 200 tonnes de déchets recyclables. La qualité du tri (dont dépend la

redevance) est stable sur plusieurs années avec un taux de refus d'environ 20 %. La marge de progrès est donc importante. Le coût du traitement a augmenté de 12 % car la Chine ayant diminué ses importations de déchets recyclables, cela a conduit à la saturation des marchés européens. Les critères de tri ont aussi été renforcés.

Les déchets non recyclables sont envoyés à l'usine de Saint-Pantaléon-de-Larche. Le coût est de 157 euros HT la tonne. Les déchets recyclables partent au centre de Saint-Jean-la-Gineste et sont traités pour un coût de 80 euros HT la tonne.

Le ramassage du verre se finance par la vente du verre récupéré.

Le coût des déchetteries dont la gestion est aussi assurée par le Syded (30 € par habitant) est de 1,6 million d'euros. Tout compris le coût global de collecte et de traitement se monte à 6,3 millions d'euros financés par les taxes d'enlèvements des ordures ménagères (TEOM). Le coût des salaires est à la charge de Cauvaldor..

Pour améliorer les performances, des composteurs individuels sont proposés au prix de 20 euros.

D'autre part, une étude de la communauté de communes est en cours sur une éventuelle réorientation du service vers la gestion incitative, c'est à dire le paiement individuel selon le poids traité.

LA TAXE FONCIÈRE

En 2021, la part de la taxe foncière revenant à la communauté de communes est passé de 0,6 % à 1%. Cela reste un taux relativement bas au regard d'autres collectivités de la même importance. Cette augmentation a été actée pour compenser la perte potentielle du Fonds de péréquation intercommunal et communal (F.P.I.C). L'augmentation du taux permet ainsi de continuer à financer l'aide attribuée aux communes pour la réalisation ou la rénovation de leurs équipements. Cette augmentation correspond en moyenne à un montant de 10 et 20 € par an par foyer.

Vous trouverez des informations concernant les compétences et les actions de Cauvaldor sur le site : www.cauvaldor.fr

Vous pourrez y télécharger le magazine Cauvaldor Mag (il est aussi distribué dans les boîtes aux lettres).



PLAN TRUFFES

Gignac a été un des hauts lieux de la truffe. Celle-ci a connu son apogée après l'arrivée du phylloxéra de la vigne jusqu'à la première guerre mondiale. La production du Lot était d'environ 200 tonnes en 1892 (2 à 5 tonnes aujourd'hui). Cette année là, au marché de Noël à Martel, 15 tonnes de truffes ont été vendues. Le diamant noir du Quercy, est devenu de plus en plus rare au fil des années.



De nouvelles techniques laissent espérer un renouveau de cette richesse emblématique locale. Cauvaldor envisage des actions pour relancer cette culture : subventions aux créations de truffières, formation aux nouvelles techniques, promotion des animations, soutien des associations.

STOP À LA VIOLENCE

Le Centre intercommunal d'action sociale de Cauvaldor, en tant qu'acteur majeur de la politique sociale sur le territoire nord du Lot accorde la plus grande vigilance aux violences faites aux femmes. C'est une grande cause nationale déclarée par le Président de la République en 2017.

Deux temps forts ont été organisés en novembre dernier à Martel, avec la participation active d'Isabelle Mahieu, Déléguée Départementale aux droits des femmes et à l'égalité. Un temps d'échange entre partenaires et professionnels a permis de dégager des pistes d'actions. Un temps de sensibilisation a été proposé aux élus au cours duquel a été présenté en avant-première un court-métrage intitulé : « Tu n'es pas seule ». Celui-ci présente les services d'aide dans le Lot pour des femmes victimes de violences, montrant l'éventail des possibilités d'accueil et d'accompagnement auxquels il est possible de faire appel.

Depuis 2020, on relève sur le territoire lotois une hausse du nombre de femmes qui portent plainte pour violences conjugales : les campagnes de sensibilisation, la mise en place de nouveaux dispositifs et la facilitation des démarches pour porter plainte expliquent cette triste réalité.

Cependant, les chiffres ne rendent visibles qu'une partie de l'ampleur des violences faites aux femmes, et ne rendent pas compte des violences subies en secret et des femmes qui ne se manifestent pas aux services de police et de gendarmerie. Il est à noter qu'en zone rurale, la libération de la parole est souvent plus compliquée et les dépôts de plainte moindres. Il nous semble important de relayer au plus près des habitants de notre territoire toutes informations et numéros utiles auxquels peuvent accéder les victimes de violences : la commune en tant qu'échelon territorial de proximité, a un rôle important à jouer. Victimes ou témoins, n'hésitez pas à appeler les numéros ci-dessous :

En cas d'urgence (gendarmerie) : le 17

Allo enfance en danger : le 119

Hébergement d'urgence : le 115

Aide pour violence conjugale : le 36 19

Harcèlement Internet : le 30 18

Harcèlement à l'école : le 30 20

Maltraitance envers les personnes âgées ou en situation de handicap : le 39 77



Il faut aussi rappeler que quiconque est témoin ou a connaissance d'actes de violence et ne dénonce pas les coupables, se rend coupable de non-assistance à personne en danger, acte de lâcheté, voire de complicité, fortement puni par la loi.

A noter :

Élection du Président de la République :

les dimanches 10 avril et 24 avril 2022 .

Élections législatives :

les dimanches 12 juin et 19 juin 2022

La commune compte 675 habitants et 15 personnes comptées à part, soit 690 habitants.



LES ASSOCIATIONS GIGNACOISES VOUS INFORMENT....
ET VOUS ADRESSENT LEURS MEILLEURS VŒUX
POUR CETTE NOUVELLE ANNÉE !

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'APE a le plaisir de vous présenter les événements qui ont eu lieu et les projets pour l'année scolaire 2022 (sous réserve de conditions sanitaires favorables...).

En septembre, nous avons organisé un apéritif de rentrée, au moulin de Gignac avec confection de pizzas dans le four à bois. En octobre, ce sont environ 200 litres de jus de pommes qui ont été pasteurisés, à partir de fruits locaux et cultivés dans le respect de l'environnement. En novembre, une vente de chocolats de Noël a été organisée. En décembre, c'était Noël pour les enfants, dans la salle des fêtes de Nadaillac, avec distribution de cadeaux par le père Noël ! Une photo de groupe avec le père Noël a été envoyée aux parents qui le souhaitaient. Le spectacle de magie a dû être annulé pour cause de conditions sanitaires défavorables. Néanmoins le père Noël a laissé dans les écoles un cadeau pour chaque enfant.

En janvier 2022, nous vendrons le jus de pommes pour le déguster avec les crêpes à l'occasion de la Chandeleur ! En mars, le loto des écoles aura lieu dans la salle des fêtes de Gignac.

Le 10 ou le 24 avril 2022, nous organiserons une vente de gâteaux et de jus de pomme, le matin, à Nadaillac,

à l'occasion des élections présidentielles. En mai aura lieu une randonnée ou un « vide ta chambre ». Nous vous tiendrons au courant.

Vendredi 26 juin 2022, à 18h : Buvette et apéritif / tapas lors du spectacle de fin d'année organisé par les enseignantes.

Vous souhaitez des renseignements ? Vous aimeriez soumettre des idées ? Rejoignez-nous ou contactez-nous : apegignacnadaillac@hotmail.fr

Nous vous invitons également à consulter régulièrement notre page Facebook APE-Gignac-Nadaillac-Estivals. On compte sur vous ! A très bientôt !



PLUS ENCORE
QUE L'AN
DERNIER CE SONT
DE MAGNIFIQUES
ILLUMINATIONS
DE NOËL QUI
DÉCORENT
SAINT-BONNET.

BRAVO ET MERCI
À CEUX QUI
EMBELLISSENT LA
COMMUNE EN
CETTE PÉRIODE



FORUM DES ASSOCIATIONS

La commission chargée de la vie associative avait prévu d'organiser un « Forum des Associations » à la rentrée de septembre. Ce projet n'a pas pu aboutir. Toutefois, le 25 juin 2022, le nouveau « Comité des fêtes » proposera à toutes les associations de Gignac de refaire vivre la fête de la commune. Ce jour-là, le village accueillera beaucoup de monde et ainsi les associations pourront rencontrer les habitants et parler de leurs activités.

LO PATRIMÒNI ET LES AMIS DU MOULIN

Le moulin a repris vie le 1er juillet. Privé de visites et d'animations depuis un an et demi, le moulin à vent est sorti de sa léthargie imposée par la pandémie.

Le 1er juillet le meunier a reçu le club d'occitan de Meyssac pour une visite commentée en langue d'oc avec mise au vent et fabrication de farine. Le même jour les enfants de l'école de Gignac ont assisté au spectacle du moulin à vent en marche.

Les bénévoles ont reçu cet été plusieurs centaines de visiteurs, en particulier lors du vide-greniers le 4 juillet, le 14 juillet, le 15 août et enfin les 18 et 19 septembre pour les Journées Européennes du patrimoine.

Le dimanche 4 juillet, l'association a organisé son traditionnel vide-greniers qui a connu un franc succès.

Et depuis le 6 septembre les randonnées organisées par lo Patrimòni les 1er et 3e lundis de chaque mois ont permis aux marcheurs de se retrouver pour des marches conviviales d'environ 8 à 10 km. Rendez-vous à 14 h près de la bibliothèque.

Nous vous rappelons que vous devez avoir une assurance spécifique. A Gignac, trois associations couvrent les risques de la marche en groupe : CAMR, Les Aînés gignacois et Lo Patrimòni. Si vous adhérez à l'une de ces associations, vous êtes automatiquement assurés. Les adhésions peuvent se prendre le jour de la randonnée.

La 9e Randonnée des Trois Evêques a eu lieu le dimanche 5 septembre. Elle a vu une centaine de marcheurs converger vers la Pierre des Trois Evêques depuis Nadaillac, Chartrier-Ferrières, Estivals, Cressensac-Sarrazac et Gignac. A midi et demi les maires des communes riveraines ont accueilli les marcheurs et l'apéritif a été offert par les mairies de Nadaillac, Chartrier, Estivals et par les associations Lo Patrimòni pour Gignac et Sentiers et patrimoine pour Cressensac. Après le pique nique a eu lieu le traditionnel partage des desserts et notre association a offert le café à tous les participants.





9^e randonnée de la Pierre des trois évêques

MULTIMÉDI@

Depuis plus de 20 ans, L'Association Multi-Médi@ anime la bibliothèque, propose à une centaine d'adhérents près de 9000 livres, romans, documentaires, revues, albums pour les plus jeunes, livres audio, bandes dessinées adultes ou enfants...

Nous achetons régulièrement des nouveautés choisies par les bénévoles ou demandées par les adhérents. La Bibliothèque Départementale du Lot, à Saint Céré, nous prête pour 6 mois environ 500 nouveaux titres. De plus nous pouvons à tout moment commander des livres précis qui nous seront livrés une fois par mois.

Deux fois par an, les bénévoles sont invités par la Bibliothèque Départementale du Lot à participer à des rencontres avec des libraires qui présentent un large choix de livres : dernières parutions lors des rentrées littéraires en romans, romans policiers, science-fiction, littérature enfantine, etc.

Nous possédons un lecteur de livres audio, adapté pour les personnes malvoyantes. Nous le prêtons pour permettre à ce public sensible de découvrir cette autre façon de « lire ».

Pour promouvoir la lecture, les enfants de l'école viennent, deux fois par mois, emprunter un album et profitent de lectures de contes faites par les bénévoles. De même chaque enfant né dans la commune reçoit un album pour tout-petit, choisi au niveau départemental, les



parents peuvent se rendre à la bibliothèque aux heures d'ouverture pour l'obtenir.

Une fois par mois, un club de lecture se réunit autour d'un livre choisi, échanges, critiques, discussions. Dans un second temps, chacun peut exposer ses lectures « coups de cœur ». C'est un grand moment de partage et de découverte. Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous mettons à disposition des habitants de Gignac deux ordinateurs en libre service.

L'association Multi-Médi@ gère le site « Gignac-en-Quercy » sur lequel nous donnons les

informations sur les animations ou activités proposées par les différentes associations. On y trouve également l'histoire de notre village, son patrimoine culturel, minéral, les personnes célèbres ou anonymes qui y ont vécu. Nous avons également une rubrique « petites annonces » qui peut être lue par tous. Ce site, créé il y a 20 ans, est très regardé. Il est complémentaire de celui de la mairie.

Nous envisageons la reprise des cours d'informatique, débutants ou perfectionnement. Nous mettrons l'information sur le site « Gignac-en-Quercy ». Les cours devraient se tenir dans la salle des fêtes.

Nos horaires d'ouverture :

Mercredi de 14 à 16 heures

Dimanche de 10 à 12 heures

L'adhésion est de 5 euros par personne, 10 euros pour une famille et gratuit pour les enfants.

Si vous disposez d'un peu de temps, si cela vous tente, venez nous rejoindre. C'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons.

ÉCAUSSYSTÈME

Passé une très longue période de silence, au rythme des confinements et des incertitudes, l'association Ecaussystème a lancé en 2021 sa 19^{ème} édition du festival. Si l'édition a été belle sur le plan du spectacle, elle l'a également été humainement, tant on sentait le bonheur que le public avait à retrouver une ambiance «comme avant», la satisfaction des artistes et des techniciens à refaire leur métier et la joie des bénévoles de se retrouver, de réaliser leur passion dans une proximité et une ambiance qui rappelaient





celles des premiers festivals.

Un nouveau format qui a été l'occasion d'utiliser un site remanié, après une année de travaux qui sont aujourd'hui pratiquement terminés. Ces aménagements ont été financés pour partie par l'association, avec le soutien très fort de Cauvaldor, du Département du Lot, de la région Occitanie et des fonds européens Feader/Leader. Ils ont montré dès cette année toute leur pertinence, tant le montage et le démontage du festival ont été facilités, tant les conditions d'exploitation ont été confortables et sécurisantes.

A l'issue de son assemblée générale du 6 novembre dernier, l'association Ecaussystème a renouvelé son conseil d'administration, composé de 36 membres avec une parité parfaite. Le 13 novembre, c'était au tour du conseil d'administration d'élire son bureau composé de huit membres. Nous voulons aussi

remercier chaleureusement les co-présidents sortants Jeanne Moinet et François Lafon pour leur engagement sans faille. Nous sommes maintenant tournés vers 2022, avec l'inauguration officielle du nouveau site du festival qui aura lieu lors de la 20^{ème} édition anniversaire. La conférence de presse du 25 novembre dernier a dévoilé la programmation et la fête promet d'être belle, l'ambiance sera au rendez-vous avec des artistes prestigieux.

VENDREDI 29 JUILLET 2022 : THE LIMIÑANAS - BEN HARPER - EDDY DE PRETTO - VLADIMIR CAUCHEMAR

SAMEDI 30 JUILLET 2022 : SUZANE - IBRAHIM MAALOUF & THE HAIDOUTI ORKESTAR - ORELSAN - LA P'TITE FUMÉE

DIMANCHE 31 JUILLET 2022 : CALYPSO ROSE - BERNARD LAVILLIERS - ANGÈLE - FEU ! CHATTERTON

Une édition qui s'annonce retentissante par sa programmation, par la curiosité artistique qu'emprunteront les détours pour privilégier les découvertes, par ses manifestations culturelles qui feront vivre notre territoire rural et surtout, par le formidable engagement des 600 bénévoles qui soutiendront Ecaussystème et son festival.

Présidente	Brigitte Bouyssonie
Vice-présidents	Éric Picard ; Ludovic Farge ; Manu Da Silva ; Théo Avril
Trésorière	Marylise Gauchet
Secrétaire	Jessica Rivet
Secrétaire-adj.	Cyrielle Delmas



LES CONFERENCES

Janvier : projection du film « Après demain » de Cyril DION + débat avec Enercoop.

Mars : « L'Iran : 3000 ans d'histoire de l'empire Perse à la république islamique », par André Tulet historien.

Mars : soirée échange, exposition photos, lecture de poèmes avec la participation des jeunes afghans de Souillac : découverte de la culture millénaire de ce pays et de la résilience de ce peuple. En partenariat avec « Les Amis de la forge Patrimoine » et Andeea Macea, Commissaire de l'exposition.

Avril : projection à Gignac du film « Si le vent tombe » de Nora Martirosyan, film inspiré par la situation de la province arménienne du Haut- Karabakh et le conflit récent. Intervention du président du centre culturel arménien de Sarlat, en partenariat avec Ciné-Lot et le Foyer Rural.

Juin : « Des bonobos et des Hommes », animation ludique sur le thème de la biodiversité dans les forêts primaires de la RDC avec Victor Narat primatologue.

LES ACTIONS PEDAGOGIQUES AVEC LES SCOLAIRES

1er février : action « ciné pitchoune » pour les enfants de l'école de Gignac.

Mars ou avril « frères des arbres » avec les lycées de Souillac, présence espérée du chef Papou.

20 mai : conférence sur les musiques actuelles au Palais des congrès de Souillac pour les lycéens de Souillac.

Courant mai : visite de l'archéosite des Fieux, animations, école de Cressensac. Visite du moulin de Gignac et de l'écomusée.

LES SPECTACLES

2 avril : concert aux Grottes de Lacave. L'artiste sera révélé très prochainement.

23 avril : soirée finale des Détours de l'Ecaussystème à Saint-Céré.

Il reste à dévoiler très prochainement les journées « Ecaussitoyennes », qui se dérouleront le samedi 30 juillet et le dimanche 31 juillet 2022.

Nous souhaitons remercier très chaleureusement, qu'ils soient anciens ou nouveaux, tous les bénévoles, administrateurs, présidents ou co-présidents ainsi que l'équipe salariale, pour leur volonté, leur implication et le souffle de convivialité, qu'ils ont donné ou apporté et continueront d'apporter au sein de l'association Ecaussystème. Nos sincères remerciements s'adressent également à tous ceux qui encouragent le rayonnement de notre projet culturel et plus particulièrement aux partenaires, mécènes, aux

collectivités territoriales qui nous soutiennent ainsi qu'aux propriétaires et exploitants du Causse qui nous prêtent leurs terrains. Nous voudrions faire part de notre considération auprès de l'ensemble des habitants de Gignac, qui supportent certaines nuisances liées au festival durant la période estivale, nous les remercions vivement de leur compréhension. Enfin, nous vous donnons rendez-vous les 29, 30 et 31 juillet 2022 afin de vivre ensemble une très belle 20^{ème} édition, pour partager les résonnances du festival qui viendront enchanter petits et grands, et nous rappeler le bonheur de vibrer tous ensemble en musique.

Il est encore temps de rejoindre l'association, en adhérant avant le 31 janvier 2022 auprès d'Audrey, à l'accueil de la maison d'Ecaussystème.

LE CAMR

Le Cercle d'Animation en Milieu Rural propose plusieurs activités :

Cours de gymnastique :

- Le mercredi matin de 10 h à 11 h 30. 1 h de Pilates et 1/2 h de Stretching avec Roselyne Balzac.

- Le jeudi soir de 20 h à 21 h : 1 h de Pilates avec Stéphanie Lagorce

Les deux premiers cours sont gratuits.

Cours de Yoga

- Le vendredi soir de 18 h à 19 h 15 avec Solange Abdank-Kossovsky. Tous ces cours ont lieu dans la salle des fêtes.

Randonnée

En partenariat avec Lo Patrimòni et les Aînés Gignacois, nous vous proposons une randonnée les 1er et 3e lundis de chaque mois, guidée par Jean-Pierre Gaillard. Départ à 14 h devant la bibliothèque pour covoiturage. Le parcours est annoncé sur le site de « Gignac-en-Quercy ». Une assurance est obligatoire. Si vous êtes adhérent(e) à l'une de ces trois associations ou à la Fédération Française de Randonnée (FFR), vous êtes automatiquement assurés.

Club« Atelier Café-Réparation

Le but est de former les habitants de Gignac et des environs à recycler et non jeter du matériel encore utilisable.

- électroménager (hormis les appareils nécessitant de l'eau courante : lave-linge/lave-vaisselle...)

- audio, téléphonie, informatique en ce qui concerne le fonctionnement électrique/mécanique.

L'atelier est ouvert un samedi matin (9h-12h) sur deux et se tient dans la salle des associations (à côté de la



bibliothèque sous la salle des fêtes). Les animateurs sont Jean Bastit, Jean Debrie et Jean-Claude Ploton. Toute aide est la bienvenue.

Atelier « Danses traditionnelles »

Animé par Dominique Pluvinage, il a lieu tous les 2^{ème} vendredis de chaque mois, à 20 h 30, dans la salle des fêtes. La soirée est annoncée sur le site de Gignac-en-Quercy.

Théâtre, concerts, conférences

Activités en partenariat avec les associations de Gignac.

L'adhésion annuelle au CAMR est de 5 €. Toutefois, les activités de gymnastique ont un coût à part dans la mesure où elles sont animées par des intervenants privés.

Pour tout renseignement, contacter Annette Debrie : 06 89 44 72 46

LE MOULIN À PAROLES

Après de longs mois de contrainte au silence la Compagnie du moulin à paroles peut s'exprimer à nouveau. Nous avons repris les répétitions de la pièce de Labiche « La Cagnotte » abandonnées depuis plus d'un an. Nous espérons pouvoir nous produire sur les scènes de Gignac et alentours avec le retour des beaux jours en 2022. D'ici là nous rejouerons en Janvier 2022 la pièce « Mourir pour un moulin » à Pinsac et Donzenac. D'autres dates sont en discussion.

Le samedi 27 Novembre la compagnie a proposé aux spectateurs gignacois d'applaudir une troupe parisienne qui avait joué la veille au Théâtre de la Grange à Brive. « Le cadeau des dieux » est une pièce qui mêle comédie et tragédie dans l'esprit grinçant du café-théâtre. A très bientôt donc pour de nouvelles aventures théâtrales.



LES AÎNÉS

Le club des aînés gignacois avait repris ses activités au mois de novembre (jeux de cartes et de société) mais en raison des cas de Covid, tout a été arrêté. Le 25 novembre 2021 nous avons enfin pu faire une sortie spectacle à Malemort. Seize personnes du club y ont participé. Pour l'instant nous ne prévoyons pas d'activité sauf à reprendre les jeux les 2ème et 4ème mardis du mois à 14 heures dans la salle des associations quand le taux d'incidence de la Covid aura baissé.

LE COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes organisera la fête de la commune le 25 juin 2022. Une petite fête de village sans prétention, notre objectif étant de se retrouver, habitants de Gignac et voisins des villages alentours, pour partager un verre et déguster des petits plats locaux.

Des animations auront lieu au cours de la journée, partagées avec les autres associations de la commune, et le soir venu le nouveau comité des fêtes vous proposera un petit concert accompagné d'un marché gourmand avec nos commerçants locaux. Nous vous donnons donc rendez-vous le 25 juin avec short, claquettes, lunettes de soleil et l'envie de faire la fête.

LE FOYER RURAL

Le Foyer rural de Gignac adhère à la Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Lot et à ce titre bénéficie du cinéma itinérant « CinéLot »

Nous vous proposons la projection d'un film tous les premiers mardis du mois, dans la salle des fêtes.

En septembre 2021, nous avons présenté le film « Les deux Alfred » de Bruno Podalydès, en octobre « Un triomphe » de Emmanuel Courcol, en novembre « Nomadland » de Chloé Zhao et en décembre « Antoinette dans les Cévennes » de Carole Vignal. Le 4 janvier 2022, nous vous proposons le film « Aline » de Valérie Lemerrier. Le film du mois est annoncé sur le site « Gignac-en-Quercy ».

Le 7 décembre dernier, l'école de Gignac, dans le cadre de Cinépitchouns, a amené les enfants voir cinq petits films projetés dans la salle des fêtes. Le thème était « Loups tendres et loufoques ». Une mallette comprenant des dossiers pédagogiques et des documents concernant le thème du loup a été prêtée aux enseignantes par CinéLot. Ecaussystème a pris en charge le billet d'entrée des enfants.

Au mois de février, deuxième projection Cinépitchouns ; ce sont « Les contes de la Mère



Poule » qui ont été choisis.

Le Foyer Rural participe, avec les autres associations gignacoises, à la présentation de pièces de théâtre, concerts, conférences... Nous partageons les dépenses engagées et les bénéfices, s'il y en a.

Pour tout renseignement, contacter Annette Debrie : 06 89 44 72 46

LE RIDER SPRINTER CLUB

2021, une saison compliquée mais réussie ! Malgré des conditions sanitaires contraignantes, les deux organisations du RSCG ont pu avoir lieu cette année et c'est déjà une belle réussite. Le 26 septembre, la course sur route était inédite avec un circuit qui empruntait à multiples reprises la côte exigeante qui mène au Moulin. Une édition de vaillant(e)s !

Peu après, le 14 novembre, le cyclo-cross avait lieu autour du stade de Foot et sur le site d'Ecaussystème.



Le club remercie d'ailleurs les associations gignacoises pour l'entraide. Un cyclo-cross avec une participation en hausse et de belles courses le matin et l'après-midi. Côté sportif, le club a renoué avec la victoire. Le nombre de licenciés est en hausse, l'esprit d'équipe est présent. Ainsi de nombreuses places d'honneur ont été glanées et 3 victoires !

L'assemblée générale aura lieu le 22 janvier pour regrouper les coureurs et se projeter sur 2022 !

LA SAINT-HUBERT GIGNACOISE

Peu de choses à dire depuis le dernier bulletin si ce n'est que les miradors ont été installés et que le passe sanitaire nous a empêché de faire notre repas offert aux propriétaires et le traditionnel concours de pétanque. Comme tous les ans, au mois d'avril s'est déroulé le comptage des cerfs et chevreuils qui permet de voir l'évolution de la population et attribuer ainsi un nombre de bracelets raisonnable à chaque association. Chaque association sera dans l'obligation de prélever 80 % des bracelets qui lui auront été attribués,

Le Lot est divisé en 9 Unités de Gestion Cynégétiques (UGC), Gignac fait partie de l'U.G. de la vallée de la Dordogne, administrée par Serge Gay et Thierry Grimal, technicien.

Pour le comptage des cervidés 4 circuits de 30km chacun sont organisés avec 4 passages par circuit la nuit de 21h à 1h du matin, au moyen d'un véhicule équipé de puissants phares mobiles. Les comptages se font sur des chemins carrossables à faible allure (15km/h) avec 4 personnes par véhicule (1 qui conduit, 1 qui note, 2 personnes à l'arrière qui éclairent les cotés du chemin).



Le recensement se fait de mars à avril avant que la feuille ne pousse. D'après les comptages faits cette année il apparaît que :

- la population de cerf est en baisse (moins de 5 animaux vus par sortie contre moins de 10 auparavant)
- celle du chevreuil reste stable (60 bêtes vues par sortie).





IntraMuros

L'essentiel est près de chez vous.

Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.



Play Store
(Android)



Apple Store
(iPhone)

Tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.



IntraMuros

Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets.

Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours. Recevez les infos importantes par notification.

Téléchargement gratuit



DISPONIBLE SUR
Google Play



Disponible sur
App Store

